

Procès verbal n° 5. Réunion du vendredi 24 septembre 2004

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde »

Etaient présents,

au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

François DUGAST, Pascal CHARGERÉ, Jean-Noël CABASSY, Laurent GAUTHIER,
Pascal OBSTETAR, co-fondateurs,

en qualité d'adhérents :

Bernard LECLERC, Frédérique BOZEC, Nathalie ROSAND,

en qualité de citoyens :

Thomas LAMOTTE, Marie-Jeanne JOUQUET, Jean-Marc PRENEY (Maire d'Echevronne),

Excusé au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Sébastien NAVASQUEZ, co-fondateur.

Lieu de réunion : Mairie d'Echevronne.

Un courrier de remerciements pour prêt d'une salle communale fut préalablement adressé.

Horaire : 20h00 – 22h10

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal n°4 du vendredi 4 juin 2004

Adhésions à l'association « Forestiers du Monde »

Création de représentations locales et internationales

Désignation de référents

Diffusion externe d'informations traitées par l'assemblée générale et des noms des adhérents

Présentation du bilan financier de l'association. Quitus de l'assemblée générale.

Préparation de l'élection du nouveau bureau de l'association

Lancement du site internet forestiersdumonde.org.

Evolution de la charte déontologique

Présentation de la première plaquette promotionnelle de FDM

Etat d'avancement des projets pédagogiques :

- le guide pédagogique « Bâtir la forêt »
- les écoles forestières,
- le Grand Dej' de Dijon (26 septembre 2004)
- exposition « Effet de serre » au centre commercial de la Toison d'Or
- réseau européen de juristes forestiers

Libre échange

1) Approbation du procès verbal n°4 du 4 juin 2004

Le procès verbal n°4 du 4 juin 2004 est approuvé.

2) Adhésions à l'association « Forestiers du Monde »

Les adhésions des citoyens suivants sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts :

Vincent GILLET, Michel LAGARDE, Fabien JACQUET.

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations. Par ailleurs, il est proposé que toute nouvelle adhésion fasse si possible l'objet d'une présentation par l'un des adhérents.

3) Création de la représentation locale « Forestiers du Monde - Meurthe et Moselle »

Au plan intra-national : approbation pour la création de la représentation départementale Meurthe-et-Moselle. Cette représentation s'intitule « Forestiers du Monde – Meurthe et Moselle ». Pascal OBSTETAR est désigné correspondant de cette représentation conformément à l'article 4 du règlement intérieur. Notification au préfet de Meurthe et Moselle sera faite sous huitaine conformément à l'article 12 des statuts.

Coordonnées : Forestiers du Monde – Meurthe-et-Moselle

Pascal OBSTETAR

Maison forestière

6 rue des forestières

54520 LAXOU

France

téléphone-répondeur : 03 83 98 58 16

adresse électronique : obstetar@wanadoo.fr

4) Désignation de référent

Sur proposition de l'assemblée générale et sur la base de l'article 12 du règlement intérieur de l'association, Francis CHIONO accepte d'animer la mission avifaune sauvage. Il est officiellement désigné « référent avifaune sauvage ». Il exerce cette mission conformément aux articles 13, 14 et 15 du règlement intérieur.

5) Diffusion externe d'informations traitées par l'assemblée générale et des noms des adhérents

L'assemblée générale décide que les informations présentes au sein des procès verbaux seront en règle générale, diffusées aux seuls adhérents de l'association. Pour les décisions engageant l'association au regard de la société civile, les membres qualifiés (qualification générale : membres du conseil d'administration, qualifications spécialisées : chargés de mission, référents, coordinateurs) pourront dans l'intérêt de l'association, extraire, au besoin intégralement, les décisions ad hoc pour diffusion appropriée.

De façon plus générale, les informations seront diffusées via le site internet au regard des niveaux d'accès prédéfinis en fonction de la qualité de l'internaute : simple consultant, adhérent, référent chargé d'une mission, membre du conseil d'administration, membre du bureau, administrateur système.

L'assemblée générale admet la possibilité, sur demande motivée présentée aux membres du bureau, de ne pas faire apparaître le nom d'un adhérent au sein de la liste informatique uniquement consultable en interne par tout adhérent. La décision appartient aux membres du bureau.

6) Présentation du bilan financier de l'association. Quitus de l'assemblée générale.

Les états récapitulatifs des encaissements et des dépenses effectuées par l'association sont présentés en séance. Quitus est donné à la trésorière et aux membres fondateurs chargés des fonctions dévolues au conseil d'administration (conformément à l'article 5 des statuts) pour la gestion effectuée au cours de l'année 2004.

7) Préparation de l'élection du nouveau bureau de l'association

Afin de préparer l'élection du premier bureau de l'association dirigée par une présidence collégiale, un appel aux candidats et candidates intéressés pour constituer le conseil d'administration est lancé auprès des adhérents. Les élections des membres du conseil d'administration se dérouleront à l'occasion de la prochaine assemblée générale.

Sont, dès à présent, volontaires pour constituer le premier conseil d'administration comprenant entre 5 et 10 membres :

Laurent GAUTHIER, Pascal CHARGER, François DUGAST, Pascal OBSTETAR, Jean-Noël CABASSY, Christine CABASSY-BEYLI.

8) Lancement du site internet de l'association

Pascal OBSTETAR (administrateur système) présente rapidement les évolutions du site collaboratif qu'il conçoit et informe l'assemblée de son lancement officiel sous l'adresse provisoire www.forestiersdumonde.objectis.net dans l'attente de la version officielle www.forestiersdumonde.org

Ce site répond aux caractéristiques suivantes annoncées sur la page d'accueil :

- section 508 : nomenclature américaine traduisant l'accessibilité de l'information numérique,
- WAI-AAA : accessibilité du site aux malvoyants,
(pour ces deux caractéristiques et plus d'informations, consulter www.brailenet.org)

- Valid XHTML : lisibilité du site pour tous les navigateurs existants à ce jour,
(navigateurs : Mozilla, Netscape, etc.)
- Valid CSS and tableless layout : optimisation d'affichage des pages du site.
(pour ces deux caractéristiques et plus d'informations, consulter www.accessiweb.org)

Le site de l'association intéresse la Fondation PLONE qui pourrait, après sélection définitive, offrir le matériel en mesure de l'héberger et une campagne de communication sur la mise à disposition du site sur la toile.

9) Evolution de la charte déontologique

L'assemblée générale accepte la proposition d'intégrer au sein de la charte déontologique élaborée le 15 novembre 2003 une mention faisant état de l'engagement de l'association à lutter contre la corruption. L'association a sollicité l'avis de Madame Eva JOLY, auteur de la déclaration de Paris afin d'intégrer ce nouvel engagement (déclaration consultable sur www.declarationdeparis.org).

La mention suivante : « dénoncer et combattre les effets dévastateurs de la grande corruption et son corollaire, l'impunité » est soumise à l'avis des adhérents. La prochaine assemblée générale délibérera.

Rappel : la charte déontologique élaborée le 15 novembre 2003 est désormais appelée « Charte déontologique européenne ». En effet, les exigences environnementales sont fondées sur les critères d'Helsinki (gestion durable des forêts européennes). Les représentations internationales de Forestiers du Monde adapteront les exigences environnementales posées par la charte déontologique sur la base des accords internationaux correspondants.

10) Présentation de la première plaquette promotionnelle d'FDM

Jean-Noël CABASSY remet en séance la première plaquette promotionnelle de l'association. Elle se présente sous la forme d'un format A4 plié en trois. Elle sera disponible à terme sur le site internet. Les observations des adhérents permettront de la faire évoluer. Elle pourra être déclinée par chacune des représentations afin de présenter les actions et les projets locaux. La mention de « donateur-bienfaiteur » sera

rajoutée afin de mettre en valeur la capacité juridique de l'association d'accepter les dons ouvrant droit à une réduction d'impôts prévue aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (autorisation de la DGI du 12 mai 2004).

11) Etat d'avancement de projets

La pré-maquette du guide pédagogique « Bâtir la forêt » est achevée. Des suggestions formulées par des enseignants doivent permettre de finaliser la maquette. Les réponses de quelques financeurs potentiels sont encore attendues : mairie de Dijon, Réseau interministériel « A l'Ecole de la Forêt », Caisse d'Epargne de Bourgogne, Fondation Nicolas Hulot, etc.

Le projet de création forestière biodiverse sur Ouges se poursuit. Pierre BEAUDESSON est désormais en charge des questions environnementales auprès du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) à Orléans. Jean-Noël CABASSY assure la poursuite du projet. Les enseignants d'Ouges et des petites roches de Dijon ont été invités à déposer un dossier « A l'Ecole de la Forêt ».

Le projet de reforestation pédagogique du dépôt de produits inertes sur Premeaux Prisse avec le RPI de Quincey-Premeaux-Prisse coordonné par Sylvie JOUVENCEAU est engagé. Le dossier « A l'Ecole de la Forêt » est déposé par les enseignants qui exploiteront le guide pédagogique « Bâtir la forêt ».

Le projet de création d'une haie forestière biodiverse avec l'école de Gigny, commune de Beaune est engagé. Laurent GAUTHIER coordonne le projet. L'enseignante est invitée à déposer un dossier « A l'Ecole de la Forêt ».

La convention FDM-Commune de Velars sur Ouche explicitant le projet d'appui technico-pédagogique à l'élaboration d'un document de gestion durable du bois du Petit Prince avec l'école communale locale (bois de 3,5 ha propriété communale, ne relevant pas du régime forestier) est rédigée et soumise au conseil municipal. Pascal CHARGERRE coordonne le projet.

Le Grand Dej' des associations ». Dimanche 26 septembre 2004. Autour du lac Kir de Dijon. 222 associations régionales étaient inscrites pour se faire connaître du grand public. « Forestiers du Monde » sera présent. Co-animation assurée par Laurent GAUTHIER, François DUGAST et Jean-Noël CABASSY. Un stand FDM est installé au pôle « Humanitaire-environnement » et une animation sur le thème de la haie forestière est proposée par FDM sous la tente consacrée aux enfants.

Exposition « Effet de serre » du 4 au 9 octobre 2004. Il s'agit de la première exposition montée par FDM avec l'appui du GIE Toison d'Or. Comportant 11 panneaux (5 panneaux généraux traitent de l'effet de serre, 5 panneaux présentent les travaux des cinq écoles de la région dijonnaise engagées sur les créations forestières biodiverses sur Pasques et Ouges). Les écoles de Dijon sont invitées à venir découvrir cette exposition animée par des bénévoles de FDM. L'exposition « Planète attitude » de WWF complète le dispositif sur le site du centre commercial.

Réseau européen de juristes forestiers. Michel LAGARDE travaille à l'élaboration d'un réseau européen de juristes spécialisés en droit forestier. L'assemblée générale reconnaît l'intérêt et la pertinence de cette démarche. L'outil qu'est le site internet collaboratif de FDM pourrait être un excellent support pour ce réseau. L'assemblée générale invite Michel LAGARDE, s'il le souhaite, à exploiter la capacité statutaire de l'association (possibilité de création de représentations nationales) pour développer ce réseau européen de juristes forestiers.

Prochaine assemblée générale fixée au vendredi 17 décembre 2004

Site à définir (siège de l'association, salle municipale locale?).

Horaire : 20h00 à 22h00.